REPÈRES CLÉS DE GÉOGRAPHIE

**Les définitions**

Développement durable

LÉVY (Jacques) et LUSSAULT (Michel), sous la direction de, *Dictionnaire de la Géographie et de l’espace des sociétés*. , 2003, Paris, aux éditions belin, 1034 pages, résumé des articles « Développement », pages 245 à 249 et « Développement durable », pages 249 à 251. Disponible au CDI.

La notion de développement durable est ancienne. La préservation des forêts royales (Moyen-âge) et la mise en place d’une administration dédiée (Les « Eaux & Forêts » d’aujourd’hui) afin de maintenir le gibier et de garantir l’approvisionnement en bois de la construction navale (Colbert, Louis XIV) en constitue un exemple. Ce qui a changé c’est qu’**à l’idée ancienne de préservation des ressources s’est ajoutée celle de partage mondial des capacités à créer de la richesse**.

Le rapport sur le développement du « Club de Rome » (1970) qui prônait une « croissance zéro » et le rapport BRUNDTLAND (1987) formalisent l’idée que le développement industriel menace les grands équilibres écologiques, et par là-même les sociétés qui en sont issues. On retient donc souvent la définition de l’ONU : « […] **Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.** […] » (Commission Mondiale sur l’Environnement et le Développement, CMED, *Notre avenir à tous. Rapport Brundtland.* , 1988, Édition du Fleuve, Montréal, Québec)

Il y a donc dans la notion de développement durable celle de **justice intra générationnelle** (**Partage des capacités** à créer de la richesse pour l’ensemble des sociétés dans l’espace mondial) et celle de **justice intergénérationnelle** (**Préservation des ressources** pour les générations de demain).

Mais **le développement durable reste du développement**. On ne peut partager la richesse que si on en créé. Le développement dans le cadre du développement durable comprend **un volet social** (Partager la richesse créée), un **volet économique** (Créer de la richesse) et **un volet écologique** (Préserver la quantité et la diversité des ressources et des sociétés).

**Le développement durable est devenu un référentiel mondial et s’érige en idéologie planétaire** qui se décline à toutes les échelles de définition et de mise en œuvre des politiques. **À l’échelle mondiale** le Groupe International d’Experts sur le Climat (GIEC) est l’une des institutions les plus en vues de l’ONU (Prix Nobel de la Paix). Le Schéma de Développement de l’Espace Communautaire (SDEC) de **l’Union Européenne (UE)** promeut « le développement durable de l’Europe ». **En France la Loi Organique d’Aménagement et de Développement Durable des Territoires (LOADDT, 1999)** propose un « développement durable pour la France en Europe ». Les Schémas de Cohérence et d’Organisation Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d’Urbanisme (PLU) s’inscrivent dans le cadre des **Agendas 21 locaux**. Les **programmes scolaires du Primaire et du Secondaire** font la part belle aux déclinaisons du développement durable, souvent en insistant plus sur son volet environnemental.

On peut s’interroger sur la pertinence d’une telle notion. La multiplication des initiatives populaires et alternatives qui s’inscrivent dans la philosophie du développement durable n’a pas interdit non plus sa récupération par tous les acteurs du développement, y compris les plus gros pollueurs. De fait **le développement durable, souvent réduit à la préservation de la biodiversité et une réduction de la croissance des températures moyennes, est devenu une « *doxa* molle »**, acceptée par tous sans que les implications sociales et économiques fortes en soient bien saisies.

Par ailleurs on note **l’arrière plan malthusien de l’usage fait de la notion de développement durable.** La planète serait en passe d’être en pleine charge. **On glisse donc doucement du « durable » à l’immuable**, quitte à faire de certains espaces de véritables réserves folkloriques de sociétés dites traditionnelles. **On reconnaîtra cependant au concept le bénéfice d’avoir enfin réussi à coupler l’environnemental et l’économique**.